

**carte blanche****Professeur Jean-Louis Vincent**, Service des soins intensifs, Hôpital Erasme (ULB)

## Euthanasie : l'onde de choc de l'affaire Bonnemaison

**Le 25 juin, la phrase devenue célèbre du juge, « monsieur Bonnemaison, cela signifie que vous êtes acquitté », a été accueillie par un tonnerre d'applaudissements dans la salle du procès d'assises des Pyrénées-Atlantiques. Le jury populaire avait parlé...**

Le Dr Bonnemaison avait administré des sédatifs, parfois un paralyasant musculaire, à sept personnes en fin de vie admises à l'unité d'hospitalisation de courte durée de l'hôpital de Bayonne. « *Est-ce un meurtre ? Est-ce un soin ?* », avait martelé son avocat. Les mots *crimes* et *empoisonnements* ne sont plus adaptés à ces actes de la médecine moderne, comme l'avait lui-même souligné l'avocat général dans son réquisitoire : « *Vous n'êtes ni un assassin ni un empoisonneur au sens commun de ces termes. Pour autant, vous avez donné la mort à des patients qui ne le demandaient pas.* »

Il s'agit là d'un résumé très clair d'une problématique pourtant fréquemment rencontrée, celle de l'euthanasie non demandée. Le Dr Bonnemaison n'est pas apparu comme un héros, mais comme un médecin qui voulait faire le bien.

D'aucuns diront que cette attitude n'est pas sans rappeler celle du Dr Willy Peers avant la loi sur l'avortement en Belgique. D'ailleurs, en Belgique, nous avons connu une affaire similaire de fin de vie à l'hôpital de la Citadelle à Liège, qui s'est heureuse-

ment aussi terminée par un non-lieu en 2000. En attendant, le médecin avait été arrêté et menotté devant sa proche famille, avant d'être incarcéré comme un vulgaire brigand.

Comment dès lors ne pas comprendre ces médecins qui, face à un problème de fin de vie, préfèrent se détourner en déclarant : « *C'est bien triste, mais que puis-je y faire ?* » Face à l'insistance d'autrui, ils répondent, irrités : « *Vous ne voulez tout de même pas le tuer, non ?* » de manière à clore toute discussion. En ne prenant aucun risque de poursuite. Ce sont des histoires que chacun d'entre nous a connues ou entendues.

Malheureusement, notre loi belge sur l'euthanasie n'aide pas toutes les personnes – et elles sont nombreuses – qui ne peuvent plus s'exprimer en fin de vie, qui sont devenues incapables de se faire comprendre, et n'ont dès lors d'autre choix que de s'en remettre à autrui. Au contraire, en prévoyant une requête explicite de la personne concernée, notre loi repousse l'euthanasie non demandée dans l'illégalité complète. Evidemment, pour éviter les abus. Soit, mais quand il ne s'agit pas d'abus ? Devons-nous obliger les personnes à vivre une vie dont ils n'auraient plus voulu ? Ne peut-on raccourcir la fin de vie lorsque la qualité de vie devient tellement médiocre que la personne ne peut plus s'exprimer suffisamment clairement à ce sujet ?

Soyons explicites : ces pratiques d'administration accrue de calmants

en fin de vie sont courantes en Belgique, et elles exposent aujourd'hui encore les médecins à des risques à chaque fois renouvelés de poursuites.

**En prévoyant une requête explicite de la personne concernée, notre loi repousse l'euthanasie non demandée dans l'illégalité complète**

La France a déjà une loi Leonetti condamnant l'acharnement thérapeutique plus explicitement que le font nos textes, en prévoyant un processus de concertation au sein de l'équipe soignante et la transparence dans les décisions. Cette loi ne permet pas l'euthanasie, si bien que le docteur Bonnemaison ne l'a pas respectée : il a agi seul, sans se concerter avec son équipe et sans en parler explicitement aux familles – tout cela par crainte de poursuites. C'est fâcheux. Il ne devrait pas y avoir de raison d'agir solitairement, dans l'ombre. Ces questions doivent être abordées et traitées très ouvertement par les équipes soignantes en concertation avec les proches des patients. Le premier but de la médecine est de promouvoir la santé, c'est-à-dire le bien-être physique et moral des individus. Ce n'est pas de maintenir la vie à tout prix.

La fin de vie est une question de société ; elle nous concerne tous. La France a été ébranlée par cette confrontation des problèmes de fin de vie et est à présent mobilisée pour revoir ses lois. La Belgique devrait faire de même. ■